



MINISTRE DE
L'ENERGIE ET DE
L'HYDRAULIQUE



Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité

AGENCE DE
REGULATION DU
SECTEUR DE
L'ELECTRICITE



DÉVELOPPER LES PPA AU CONGO : ÉTAT DES RÉFLEXIONS, ENJEUX ET DÉFIS



PLAN DE PRESENTATION

1- Profil du pays

2- Capacité Energétique Installée du pays

3- Architecture Institutionnelle

4- Situation actuelle du secteur et réflexions en cours autour des PPA

5- Cadre réglementaire existant

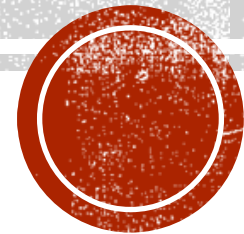
6- Enjeux liés à l'attractivité des investissements

7- Défis identifiés

8- Besoins et perspectives



1-PROFIL DU PAYS



❑ **Superficie** : 342 000 km²

❑ **Population** : environ 6,4 millions d'habitants (2025)

❑ **Taux d'accès à l'électrification** :

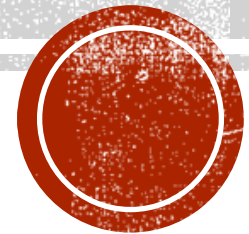
- 32% national

- ~1% rural effectif

❑ **Taux d'accès à des solutions de cuisson propre** : environ 10 %



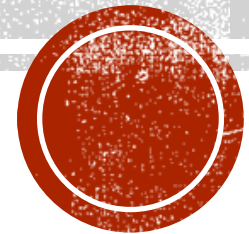
2- CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE INSTALLÉE DU PAYS



INDICATEUR	VALEUR
Capacité installée Réseau interconnecté	728 MW
CEC Côte Matève (gaz)	484 MW
Imboulou (hydro)	120 MW seulement 30 MW disponibles (1/4 turbines)
Moukoulou (hydro)	74 MW
Liouesso (hydro)	20 MW — 13 MW disponibles
Puissance disponible effective	582 MW (saison humide) / 540 MW (étiage)
Production 2024	3 520 GWh — 68% gaz CEC



3- ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET OPERATEURS DU SECTEUR

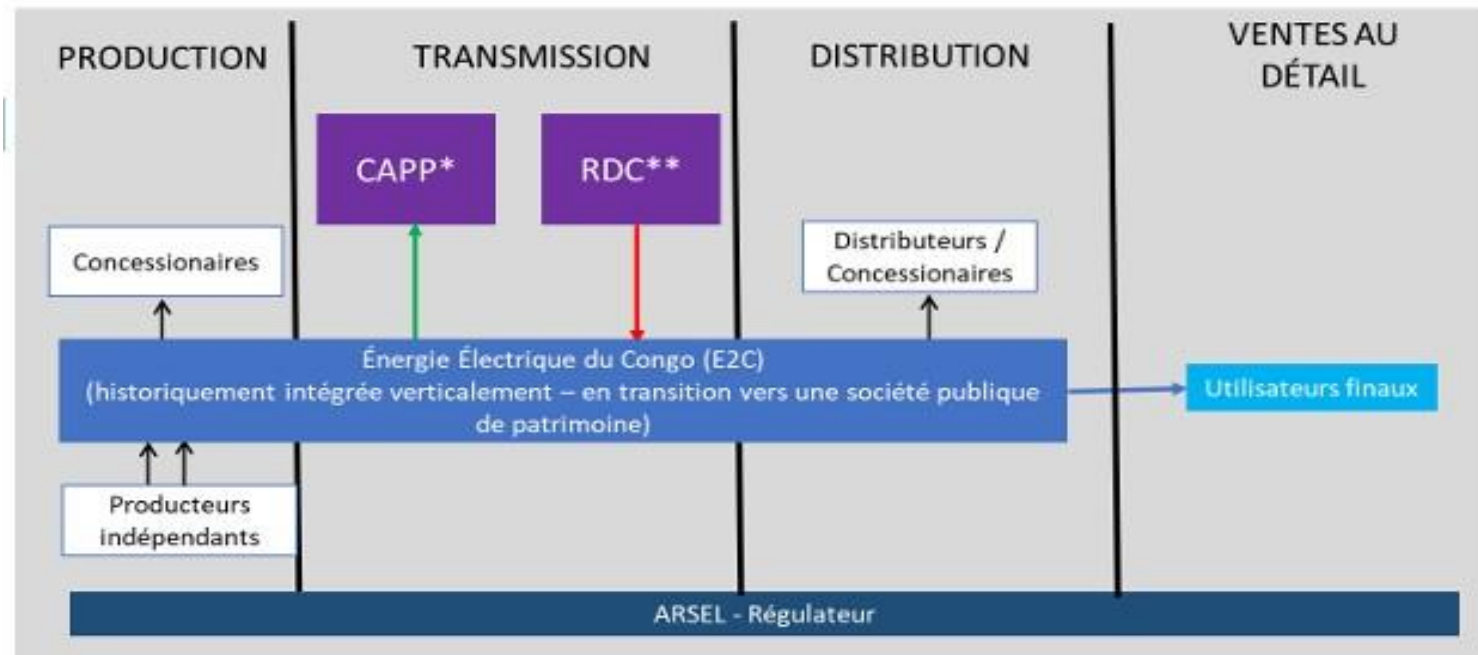


❑ Acteurs et rôles

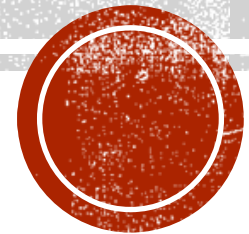
- MEH—Politique sectorielle
- DGE—Réglementation et planification
- ARSEL—Régulateur (opérationnel mais capacités limitées)
- ANER—Électrification rurale
- FDSEL—Financement sectoriel (quasi non-opérationnel)
- E2C—Transport + Distribution (statut transitoire depuis 2018)
- CEC—Production (Gaz)
- AKSA—Production (Gaz)
- Concessionnaires centrales hydroélectriques

*CAPP : Pool Énergétique d'Afrique Centrale (PEAC)

** RDC : République démocratique du Congo.



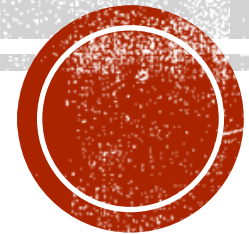
4- SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR ET RÉFLEXIONS EN COURS AUTOUR DES PPA



- ❑ Face à la hausse de la demande en électricité, la République du Congo doit renforcer sa capacité de production. Les Power Purchase Agreements (PPA) représentent un levier essentiel pour mobiliser les investissements privés, financer de nouveaux projets énergétiques et améliorer l'accès à l'électricité.
- ❑ La République du Congo encourage la participation du secteur privé dans la production d'électricité à travers les PPA, qui permettent de mobiliser des financements privés, développer les capacités de production et renforcer la sécurité énergétique. Les réformes en cours visent à améliorer le cadre institutionnel et à favoriser l'intervention des producteurs indépendants d'électricité (IPP).



5- CADRE RÉGLEMENTAIRE EXISTANT



❑ Le développement des **PPA** en République du Congo repose sur un cadre juridique structuré, notamment le **Code de l'électricité (loi n° 14-2003 du 10 avril 2003)**, la **loi n° 16-2003 du 10 avril 2003** créant l'ARSEL, la **loi n° 88-2022 du 30 décembre 2022** relative aux partenariats public-privé, ainsi que les **décrets** :

- **n° 2017-247 du 17 juillet 2017 fixant les modalités de délégation de gestion du service public de l'électricité ;**

- **n° 2017-248 du 17 juillet 2017 fixant les conditions de production indépendante d'électricité ;**

- **n° 2017-250 du 17 juillet 2017 fixant les conditions d'exploitation des installations électriques dans les zones rurales ;**

- **n° 2017-252 du 17 juillet 2017 fixant les principes de la tarification dans le secteur de l'électricité.**

Ces textes encadrent la participation du secteur privé, la production indépendante d'électricité, la gestion du service public et la tarification du secteur électrique.

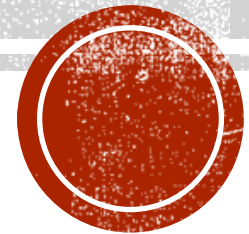


❑ Malgré ces avancées, plusieurs aspects nécessitent encore des clarifications afin de renforcer la sécurité juridique des investisseurs, notamment :

- les modalités de négociation et de conclusion des PPA ;
- les garanties offertes aux investisseurs et aux prêteurs ;
- les mécanismes de règlement des différends ;
- les modalités de fixation et de révision des tarifs de l'électricité ;
- les responsabilités respectives des parties contractantes.



6- ENJEUX LIÉS À L'ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS



- Grâce à son potentiel hydroélectrique, gazier et solaire, le Congo dispose d'importantes opportunités d'investissement dans le secteur électrique. Cependant, l'absence d'un modèle-type de PPA standardisé limite l'attractivité des projets et complique leur financement. La mise en place de PPA bancables est donc essentielle pour sécuriser les investissements et faciliter l'accès aux financements internationaux.

Potentiel EnR du Congo

Hydroélectricité — atout stratégique majeur

- Potentiel technique : ~14 000 MW | Installé : 214 MW (29% du mix actuel)
- Projets identifiés : Sounda 800 MW, Kitéké 515 MW, Mbandza Ndounga 630 MW, Mourala 101 MW

Solaire PV

- Irradiation : 4,5–5,5 kWh/m²/j — **0 MW installé à ce jour**
- Opportunité confirmée pour capacité rapide (cf. PNE)

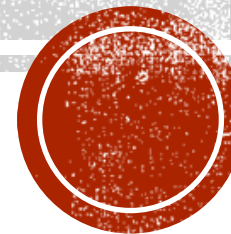
Biomasse et éolien

- Biomasse : potentiel forestier significatif — usages électriques marginaux à ce jour (CIB Pokola, IFO Ngombé)
- Éolien terrestre : quasi nul

**Congo = fort potentiel EnR inexploité
= opportunité majeure pour l'investissement privé**



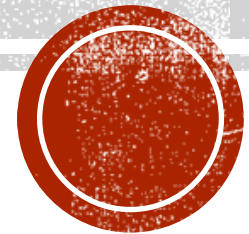
7- DÉFIS IDENTIFIÉS



❑ Le développement des PPA en République du Congo est confronté à plusieurs défis majeurs. Sur le plan financier, la solvabilité de l'acheteur public d'électricité constitue une préoccupation pour les investisseurs. Sur le plan juridique, l'absence de modèles standardisés de PPA et certaines incertitudes réglementaires compliquent les négociations. À cela s'ajoutent les besoins importants en infrastructures de transport et de distribution d'électricité, ainsi que le renforcement des compétences en droit de l'énergie, finance de projet et gestion des risques nécessaires à la structuration et au suivi des contrats.



8- BESOINS ET PERSPECTIVES



❑ BESOINS

Pour favoriser le développement des PPA en République du Congo, plusieurs actions sont nécessaires : renforcer le cadre réglementaire afin de sécuriser les investissements, mettre en place des mécanismes de garantie pour réduire les risques financiers, moderniser les infrastructures électriques et promouvoir les énergies renouvelables. Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs du secteur constitue également un levier essentiel pour améliorer la préparation, la négociation et la gestion des projets énergétiques.

❑ PERSPECTIVES

À moyen et long terme, les PPA peuvent contribuer au développement d'un marché de l'électricité plus performant, à l'augmentation des capacités de production et à l'amélioration de l'accès à l'énergie. Leur succès repose toutefois sur la mise en place d'un cadre contractuel standardisé, la sécurisation des paiements et le renforcement de la gouvernance du secteur. Ils constituent ainsi un levier stratégique pour la modernisation du système électrique congolais et le soutien à la croissance économique.





MINISTRE DE
L'ENERGIE ET DE
L'HYDRAULIQUE



Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité

AGENCE DE
REGULATION DU
SECTEUR DE
L'ELECTRICITE



**Je vous remercie pour votre aimable
attention**

TOUKOULOU Bernard Prince Guinot

Juriste

Chef de service de l'Administration et du Personnel

